



Conservatoires d'espaces naturels Centre-Val de Loire – Mai 2020

Annexe au Protocole d'organisation de l'activité en phase de déconfinement Covid-19.

Principes généraux

- Les animations grand public peuvent reprendre **à compter du 2 juin** dès lors que le matériel nécessaire est bien réceptionné par chaque établissement ; programme à jour dans l'agenda du site internet : <https://www.cen-centrevalde Loire.org/tout-l-agenda>
- Les animations **seront toutes gratuites jusqu'à la fin de l'année** (pour éviter toute manipulation de moyens de paiement) et inciter à profiter de la nature après le confinement ;
- Les animations se font sur inscription obligatoire (toute personne non inscrite induisant le dépassement du nombre de 10 personnes sera « refusée ») ;
- **Le nombre de participants est limité à 8 personnes** (en plus de l'animateur). Le nombre de personnes lors de l'animation ne peut excéder 10 (à répercuter dans le tableau des réservations) ;
- **Les participants doivent obligatoirement venir avec leur masque ;**
- **Le maintien d'une distance de 2 mètres sera demandé aux participants** (hors groupes constitués) ;
- **Pas d'échange** de matériel, documentation, eau (sauf en cas d'urgence) ...
- **Le thème et le déroulement** (dont la durée) de l'animation sont susceptibles **d'être modifiés** pour respecter au mieux les règles de sécurité sanitaire tout en permettant l'observation et l'échange ;
- **Le covoiturage** pour se rendre sur le site n'est plus possible (hors groupes constitués) ;
- Du **gel hydroalcoolique et un petit stock de masques jetables** seront disponibles lors de chaque animation en cas de besoin.

Déroulement d'une animation

1- A l'amont de l'animation :

- Le Conservatoire diffuse une communication spécifique sur les modalités de reprise, qui sera largement diffusée (presse, partenaires touristiques et environnementaux, internet...) ;
- Une information « covid-19 » est systématiquement intégrée dans les communiqués de presse et documents de communication ;

- Les numéros de portable des animateurs sont les numéros communiqués de façon privilégiée ;
- Le jour J avant toute animation, l'animateur vérifie sa température (avec le thermomètre de son choix 😊) ; il contacte sa hiérarchie en cas de fièvre ou de symptômes en vue d'annuler l'animation ;
- Dans la mesure où des appels peuvent malgré tout avoir lieu sur les numéros fixes communiqués dans le programme des Balades nature, toutes les personnes susceptibles de prendre les réservations doivent pouvoir répondre aux questions sur les précautions mises en place par le Conservatoire pour limiter les risques de diffusion du covid-19 (diffusion de ce protocole à tous) – si doute, renvoyer sur le portable de l'animateur ;
- Un repérage spécifique mené par l'animateur permettra de définir le circuit le plus adapté, repérer d'éventuels éléments (flore) à piquer en nombres suffisants... ;
- Les supports d'animation devront être imprimés en grand format, voire plastifiés pour être présentés à distance ;
- Le matériel d'animation devra être nettoyé avant chaque animation (notamment si partagé avec un autre membre de l'antenne ou au moindre doute) ;
- Gestion des véhicules et du matériel : voir Protocole d'organisation de l'activité en phase de déconfinement Covid-19.

Kit d'équipement pour chaque salarié et bénévole volontaire remplissant une mission d'animation :

- 4 masques lavables 10 fois (le masque doit être changé toutes les 4 heures) ;
- Une visière pour les animateurs ;
- Un flacon de gel hydroalcoolique ;
- Un stock de 10 masques jetables (stock renouvelable) ;
- Sacs poubelles petit format ;
- Un spray désinfectant.

2- Le jour de l'animation :

- Les animateurs portent un masque et/ou une visière à leur convenance et selon l'attitude du groupe (respect des distances >2 m pour le masque, >4 m pour la visière) ;
- L'animateur veille à maintenir une distance de 2 mètres par rapport aux participants et demande aux participants (par groupe constitué) d'en faire de même ;
- Le port du masque est également demandé aux participants (le participant est invité à apporter son propre masque) ; au cas où (mauvaise manipulation, perte d'un masque, masque endommagé...), l'animateur dispose d'un petit stock de masques jetables ;
- Aucun objet ni aucune documentation (documents Conservatoire ou questionnaire qualitatif...) ne passe entre l'animateur et les participants et entre participants de groupes différents ;
- Aucun matériel (livre, guide, jumelles, longue-vue, loupe, aquarium) n'est prêté, ni manipulé par d'autres personnes que l'animateur ou son propriétaire, sauf à trouver des moyens de le faire avec la distance requise et sans que les objets ne soient manipulés par

d'autres personnes que l'animateur ; dans le cas où du matériel est prêté malgré tout, il sera stocké dans un sac spécifique après usage puis nettoyé par l'animateur à l'issue de l'animation ;

- La dégustation de plantes est suspendue ;
- Le pot convivial en fin d'animation est momentanément suspendu – le cas échéant, les présents peuvent consommer leurs propres victuailles ensemble mais dans le strict respect des règles de distanciation physique (> 2 m) ;
- L'animateur rappelle les gestes barrière en introduction ;
Suggestion sur la façon d'introduire : l'animateur explique que cette situation est une première pour tout le monde et que l'animateur et les participants vont devoir apprendre ensemble à rendre une animation nature, avec masques et à deux mètres de distance, sympa et relaxante 😊. Faire appel à la bienveillance, la patience et la bonne humeur de chacun ; rappeler qu'après deux mois de confinement, c'est une chance de se retrouver en groupe sur un site naturel préservé...

3- A l'aval de l'animation :

- Les documents pédagogiques peuvent être adressés aux participants s'ils ont laissé leur adresse mail.
- Nettoyage du matériel si nécessaire ;
- L'animateur fait remonter à son responsable d'antenne et à la responsable communication-animation tout problème rencontré lors de l'animation : difficultés à faire respecter les distances de sécurité, mauvais comportements d'un participant, insatisfaction de participants...

Cas des animations menées par des Conservateurs bénévoles (hors animations scolaires)

- La décision de mener ou non les animations prévues par des conservateurs et des bénévoles est laissée à leur libre appréciation (il va sans dire qu'aucune justification ne sera demandée et aucun jugement porté). S'ils décident de reprendre les animations, le présent protocole est à appliquer et masques et visière seront mis à disposition par le Conservatoire.
- Le prêt de matériel par le Conservatoire (hors fourniture en une fois du matériel évoqué ci-dessus) comme jumelles, longue-vue... ne sera plus possible momentanément.

Cas des animations scolaires

- L'animateur du Conservatoire n'encadre pas le groupe scolaire qui reste sous la responsabilité de l'enseignant et des accompagnateurs. Aussi c'est le protocole de l'établissement scolaire qui s'applique. A défaut, celui du Conservatoire s'applique et une décharge de responsabilité sera demandée à l'établissement ;
- Gel hydroalcoolique et éventuels masques sont à fournir par l'établissement scolaire ;

- Un échange entre l'enseignant et l'animateur du Conservatoire est indispensable pour redéfinir le projet sur le plan pédagogique et se mettre d'accord sur les règles appliquées.

Cas des chantiers

- Les mêmes préconisations que celles des animations s'appliquent.
- Deux groupes de 10 sont possibles dès lors que les groupes sont encadrés par des personnes différentes (lieu d'accueil et lieu d'intervention différents) et ne se regroupent jamais (même pas pour l'introduction, le pique-nique, la conclusion) ;
- Le prêt de matériel et de gants n'est plus possible. Les participants doivent apporter leur propre matériel ;
- Les participants doivent apporter eau et ressources alimentaires le cas échéant ;
- Les moments de convivialité ne sont possibles que si chaque participant apporte son propre pique-nique (pas d'échanges entre participants hors groupes constitués) et si les distances de 2 mètres sont respectées.

Accès des sites « Conservatoire » aux partenaires pour leurs animations

En dehors des observatoires*, les sites naturels préservés par le Conservatoire restent accessibles aux partenaires qui y mènent des animations, sous réserve que les organismes aient bien défini un protocole permettant de respecter les préconisations sanitaires gouvernementales.

*Les observatoires de l'Etang de Beaumont et des Marais sont fermés. Pour l'observatoire de l'Etang Massé sur la Réserve naturelle régionale Terres et Etangs de Brenne, Massé-Foucault, se rapprocher du Parc naturel régional de la Brenne.